

LES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

Située à l'ouest du continent européen avec un tissu économique en forte mutation, la Bretagne se trouve face à 6 enjeux majeurs :

- malgré un exceptionnel rattrapage économique, qui maintient un différentiel favorable en matière de taux de chômage, elle est confrontée à un enjeu de renouvellement, face à des filières socles en fragilité,
- région européenne et maritime, ouverte au monde, elle reste marquée par son handicap géographique, sa périphéricité et ses distances internes,
- elle connaît une dynamique en matière de Recherche & Développement (R&D), mais doit accélérer son effort et améliorer son attractivité dans ce domaine,
- avec un profil énergétique et environnemental spécifique, la région Bretagne est engagée dans le pacte énergétique breton, dans un combat pour la qualité de son eau et se veut une région éco-pionnière,
- région de cohésion sociale et territoriale, elle connaît des poches de résistance où se développent des formes de pauvreté et d'exclusion, renforcées par des disparités territoriales,
- bien que la Bretagne ait fait le pari de la formation et de la société de la connaissance, elle reste confrontée à des retards et des fragilités.

Ces 6 enjeux trouveront une réponse dans chacune des stratégies des programmes européens qui seront déployés sur le territoire, dans une vision intégrée et équilibrée du développement de la Bretagne.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

8 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

42,40 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

11,60 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

70,20 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

1,90 %

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



Environnement

7,70 %

Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-12 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Bretagne.



| Programme | Montant UE du programme |
|--|-------------------------|
| Programme opérationnel Bretagne FEDER-FSE 2014-2020* | 369 500 000 € |
| Programme de développement rural Bretagne FEADER* | 367 669 924 € |
| Programme opérationnel national FSE (volet régional Bretagne)** | 121 967 947 € |
| Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Bretagne) pour financer les mesures régionales que la Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire | En cours de négociation |
| Total | 859 137 871 € |

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Bretagne.

Coopération territoriale européenne***

France-(Manche)-Angleterre
(transfrontalier)

223 046 948 €



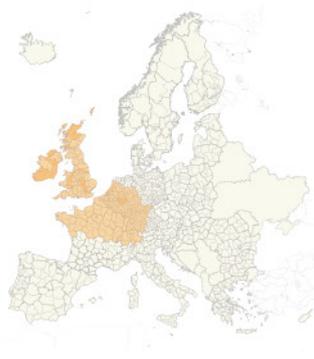
Espace Atlantique
(transnational)

140 013 194 €



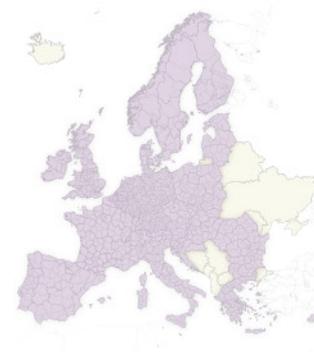
Europe du Nord-Ouest
(transnational)

396 134 342 €



Interreg Europe
(interrégional)

359 326 320 €



QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Bretagne FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique¹.

Le développement de la société numérique en Bretagne constitue un enjeu fort du programme FEDER-FSE breton pour 2014-2020. Dans ce cadre, le FEDER contribuera au **déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire breton**. Ces investissements permettront de développer l'accessibilité numérique et les usages, afin d'assurer la connexion des territoires bretons au reste du monde.

Afin de soutenir la **transition énergétique et écologique de la Bretagne**, le programme FEDER-FSE cible ses actions sur :

- l'augmentation du nombre d'utilisateurs **des modes de transports durables** par le biais du financement de points d'échanges multimodaux, d'études et de travaux pour le développement des transports en commun en site propre et le financement de projets de transports alternatifs de voyageurs,
- l'augmentation de la **production d'énergies renouvelables** notamment par le soutien à la production énergétique de la filière « énergies marines » et l'accompagnement à la méthanisation, ainsi que le financement de projets visant l'intégration de ces énergies par le biais notamment de projets pilotes en matière de bâtiments et de quartiers intelligents,
- le soutien à la transition énergétique passera également par l'appui à l'accueil de la filière « énergies marines » via le soutien aux aménagements requis pour le développement d'une telle filière dans les zones portuaires,
- enfin, la rénovation énergétique des logements sera financée afin de favoriser, prioritairement dans le logement social, les économies d'énergie.

Par ailleurs, le développement de la performance économique de la région sera renforcé par le biais du soutien à la recherche, à l'innovation et aux entreprises. Le programme FEDER-FSE cible ses actions sur le **renforcement de la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen**, le **renforcement du potentiel productif régional**, mais aussi sur le **accroissement de l'effort d'innovation des entreprises** tel que, notamment, le soutien à la chaîne de valeur du transfert de technologies au bénéfice de l'économie régionale, et l'accompagnement des projets industriels innovants et des projets structurants de recherche technologique.

Sur le champ de la formation tout au long de la vie, en réponse aux orientations du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, le FSE du programme opérationnel régional sera intégralement orienté vers le **renforcement des**

compétences des demandeurs d'emploi à travers le soutien aux **formations qualifiantes** mises en œuvre par le conseil régional. Dans ce cadre, les actions seront ciblées sur les **formations en lien avec les domaines prioritaires de l'innovation et de l'excellence de la stratégie de développement économique et d'innovation bretonne**, afin de soutenir le développement économique et social du territoire et de favoriser le retour à l'emploi. Cette mobilisation du FSE permettra d'intervenir, en cohérence avec le FEDER, en faveur des mutations que connaît la Bretagne, tout en répondant aux besoins de sécurisation des parcours de formation et des trajectoires professionnelles des demandeurs d'emploi en soutenant leur accès à la qualification.



Programme de développement rural Bretagne FEADER

Le programme de développement rural pour la Bretagne s'organise autour de 5 besoins stratégiques qui structurent la logique d'intervention du programme, en cohérence avec les priorités du Pacte d'avenir et de son Plan agricole et agroalimentaire :

- l'installation, afin de relever le défi de renouvellement des générations dans le monde agricole breton,
- la modernisation des outils de production agricole, agroalimentaire et forestier et le renforcement de l'autonomie des filières de production,
- la promotion de l'agronomie, de la biodiversité des sols et des milieux au service de la performance environnementale et économique des exploitations,
- le développement des territoires ruraux,
- le renforcement de l'innovation, de la formation et de la diffusion des bonnes pratiques.

12 mesures seront ouvertes au titre du programme FEADER 2014-2020, qui combineront leurs actions en réponse à ces 5 grandes orientations.

Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 3 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 12 Paiements au titre de Natura 2000 et de la Directive Cadre sur l'Eau
- Mesure 13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER



Programme opérationnel national FSE (volet régional Bretagne)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Bretagne sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin, le FSE à la main de l'Etat en Bretagne sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Bretagne, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Bretagne de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



Programme opérationnel national FEAMP (volet régional Bretagne)

Concernant le FEAMP, les **Régions littorales** qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et non littorales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

LES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE 2014-2020

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?

L'objectif de cohésion territoriale portée par l'Union européenne est une priorité forte du conseil régional de Bretagne qui se veut garante d'un développement équilibré de l'ensemble de ses territoires.

La dimension territoriale des programmes européens bretons sera donc forte et retient les principes suivants :

- une territorialisation s'appuyant sur le cadre des 21 pays afin de conforter la cohérence de l'ensemble des dispositifs de contractualisation (fonds européens, politique territoriale régionale, etc.), au service de la mise en œuvre d'une stratégie de développement du territoire,
- une prise en compte spécifique des stratégies métropolitaines sur les thématiques relevant du développement urbain intégré,
- une articulation étroite avec la politique territoriale de la région (déclinaison dans les contrats de partenariat avec les territoires, pierres angulaires des différents dispositifs territoriaux),
- un souci de cohérence entre les différents fonds avec la possibilité, en complément des crédits territorialisés FEDER, de mobiliser les volets territoriaux FEADER et FEAMP pour la mise en œuvre des stratégies locales de développement.



Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, le conseil régional soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à projets est lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure.



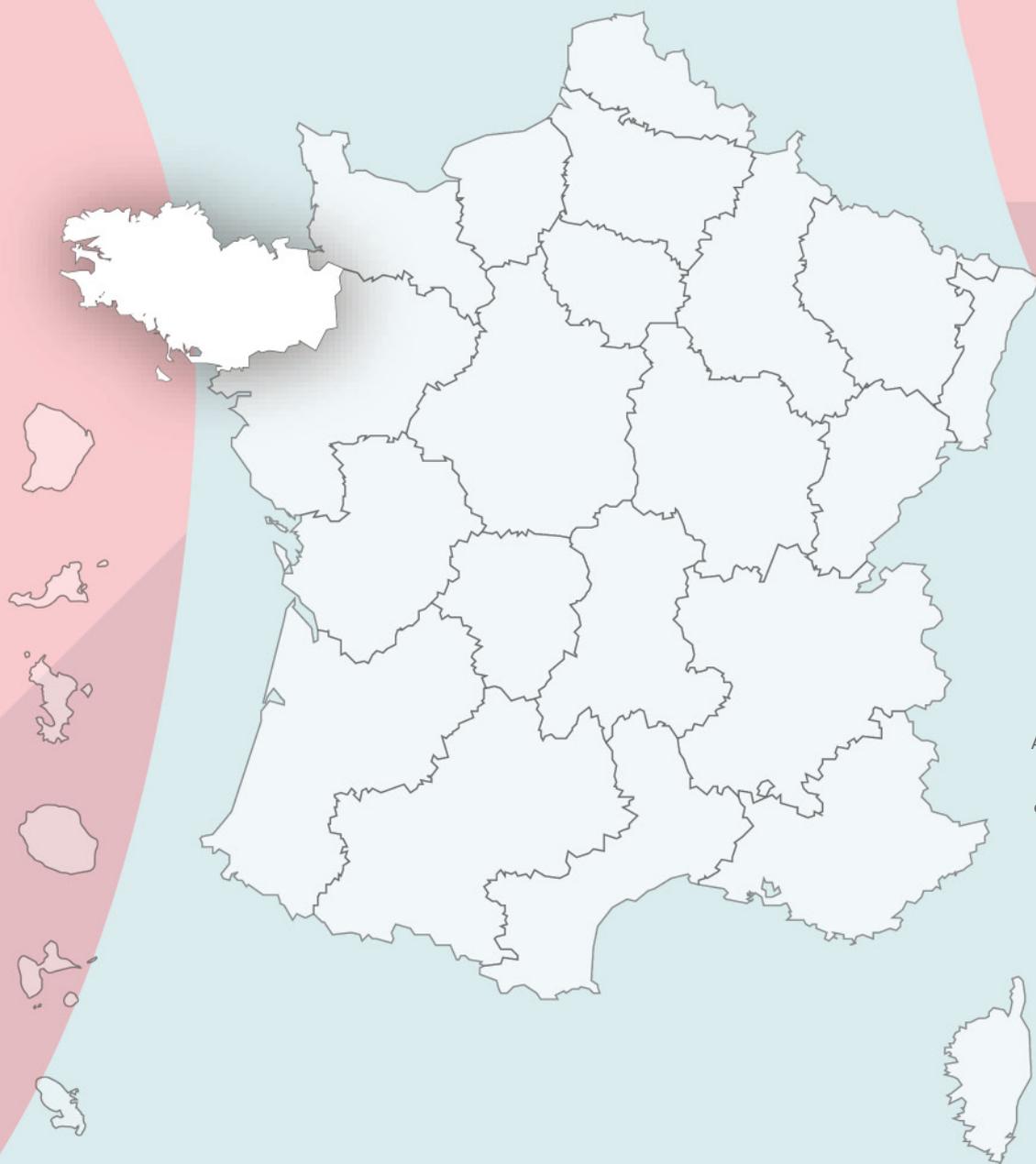
Les territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

En complément de son soutien aux stratégies des 21 pays bretons, le programme opérationnel FEDER-FSE de la Bretagne répondra aux enjeux du développement urbain durable à travers son accompagnement des stratégies métropolitaines de Brest et Rennes. Les FESI seront ciblés sur un nombre déterminé d'actions spécifiques, dont notamment, pour le FEDER, celles contribuant :

- au développement des usages et pratiques numériques,
- à la réduction de l'empreinte carbone dans le bâti,
- au développement des transports durables,
- à l'augmentation de la production en énergie renouvelable de la Bretagne.

A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



Contacts

**Programme opérationnel
FEDER-FSE, programme de
développement rural FEADER et
volet régional FEAMP**

Autorité de gestion :
Conseil régional Bretagne
daei@region-bretagne.fr

Volet régional du programme national FSE

Autorité de gestion déconcentrée :
le service FSE de la Direction
régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
(DIRECCTE) de Bretagne
Immeuble Le Newton
3, avenue de Belle-Fontaine
TSA 71732
35517 Cesson-Sévigné

Pour en savoir plus

www.bretagne.fr
www.labretagneetleurope.eu
www.europe-en-bretagne.fr
[www.bretagne.directe.gouv.fr/
accueil-26](http://www.bretagne.directe.gouv.fr/accueil-26)
www.europe-en-france.gouv.fr